

RAPPORT DE PERFORMANCE 2014 ASA-Valais

1. But de l'organisation (extrait des statuts)

L'ASA-Valais poursuit les buts suivants :

- a) Attirer l'attention des autorités, des milieux scolaires et professionnels, ainsi que du public sur les droits des personnes handicapées mentales et les défendre auprès de ces instances.
- b) Coordonner et organiser une offre de formation continue, de séjours et de loisirs pour les personnes handicapées mentales.
- c) Héberger et/ou occuper temporairement de jeunes adultes handicapés mentaux au sens de l'art. 4 LAI, dans le but de les réinsérer dans le monde professionnel et social.
- d) Encourager la formation continue du personnel accompagnant.
- e) Collaborer à la publication d'articles concernant le handicap mental.
- f) Collaborer avec les associations et institutions poursuivant les mêmes buts.

2. Les organes dirigeants (Comité)

Liste des membres : voir dernière page du rapport d'activités.

Les membres du Comité sont élus par l'assemblée générale, pour une période de trois ans, renouvelable.

3. Personnes responsables de la gestion

Voir dernière page du rapport d'activités.

4. Prestations fournies en 2014 selon contrats de prestations et utilisation des fonds publics (Etat du Valais et OFAS)

◆ 2'315h00 de cours de formation continue	Fr.	249'661.90
◆ 151 journées d'activités socioculturelles	Fr.	384'784.30
◆ Pension La Forêt (3'711 nuitées, dont 2'100 nuitées AI Valais)	Fr.	53'046.--
◆ Administration	Fr.	209'005.45
		<hr/>
	Fr.	<u>896'497.65</u>

5. Prestations supplémentaires hors budget fournies en 2014 (non comprises sous point 4)

- ◆ Cours de formation continue : 22h50
- ◆ Séjours : 21 jours
- ◆ Pension La Forêt : 536 nuitées AI Valais.